

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 octobre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- URVOY Laurence

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2021-108

Membres en exercice : 35 – Présents : 32 - Absents : 3 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT
GIRATOIRE DE LA VILLE ES LAN - ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans la continuité de l'aménagement de la rue de l'Europe, la commune de Lamballe-Armor envisage la réfection du giratoire de la Ville es Lan et de ses accotements pour valoriser l'entrée de l'agglomération. Cette réfection comprend :

- Un aménagement paysager du giratoire et de ses abords,
- L'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé tout autour du giratoire, reliant la rue d'Armor au secteur de La Déhanne,
- La réalisation d'un éclairage en périphérique du giratoire pour la sécurité des piétons en remplacement de l'éclairage situé actuellement au centre dudit giratoire.

Les travaux d'éclairage public se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22), à qui la commune a transféré cette compétence. Le projet d'éclairage public transmis par le SDE 22 est estimé à 68 688,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie). Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 41 934,76 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'éclairage public proposé par le SDE22 pour un montant estimatif de 68 688,00 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 OCT. 2021**
Affiché le **26 OCT. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 OCT. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

